



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5469

Attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 euros au profit de l'Institut Culturel du Judaïsme pour la construction et l'aménagement du bâtiment dédié à cet Institut.
Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5469 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 150 000 EUROS AU PROFIT DE L'INSTITUT CULTUREL DU JUDAÏSME POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DU BATIMENT DEDIE A CET INSTITUT. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Subventions enveloppe d'accompagnement des initiatives locales culturelles ».

Afin de mettre en lumière les spécificités et richesses des cultures du judaïsme auprès du grand public, l'Institut Culturel du Judaïsme, association culturelle lyonnaise créée en 2018, a initié un projet d'équipement, implanté dans le 3^e arrondissement de Lyon.

Ce projet, dont la première pierre a été posée en mai 2019 pour une ouverture au public prévue en février 2020, a pour objet :

- de créer et de gérer un Institut culturel, ouvert à tous, permettant de présenter le judaïsme contemporain,
- de favoriser une démarche éducative et pédagogique contribuant à la lutte contre l'antisémitisme,
- de permettre à tous une meilleure connaissance de la culture et de la tradition juives.

D'une surface de 300 m², installé au rez-de-chaussée dans un bâtiment de 800 m², cet équipement comprend :

- un espace d'exposition de 200 m² environ,
- un espace d'accueil,
- un espace de rangements.

Ce lieu est destiné à accueillir le public pour le faire pénétrer, de manière inédite, dans la culture et l'univers du judaïsme, à travers un voyage dans le temps, organisé autour de deux thématiques majeures :

- les temps de la vie des femmes et des hommes (rites de naissance, bar-mitsva, mariage, etc.),
- les temps de la société juive autour du calendrier hébraïque (Roch Hachana, Kippour, Pessah, Chavouot, etc.).

Au fil d'un parcours déambulatoire, le visiteur sera convié à découvrir ces deux thématiques à travers des installations multimédia et numériques, la présentation d'objets, de films et de photographies.

Cet Institut s'est doté d'un comité de pilotage composé entre autres membres de représentants du Consistoire régional Auvergne-Rhône-Alpes-Centre, du Conseil représentatif des institutions Juives de France, de l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz, de l'Union des étudiants juifs de France, de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, du Centre Hillel, centre culturel et social juif à Lyon.

Le comité scientifique, quant à lui, se compose de :

- Monsieur Jean-Marie Thomas, représentant l'Espace culturel du christianisme à Lyon (ECCLY),
- Monsieur Dominique Vidaud, représentant la maison d'Izieu,
- Monsieur Marcel Bensimon, Président de l'espace Hillel,
- d'un membre de l'Institut français de civilisation musulmane, non encore nommé à ce jour.

Les travaux, dont le budget prévisionnel est estimé à 1 150 000 € HT, comprennent la construction, l'aménagement, la scénographie et l'équipement audiovisuel et frais de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage du bâtiment neuf, ainsi que l'équipement de l'espace du bâtiment dédié à l'Institut.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet a été établi comme suit :

- soutien de l'État, sollicité à hauteur de 212 500 €
- soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, délibéré à hauteur 212 500 €
- soutien de la Métropole de Lyon, délibéré à hauteur 212 500 €
- soutien de la Ville de Lyon, sollicité à hauteur de 212 500 €
- investisseurs privés, fonds propres pour 300 000 €

Compte tenu de l'intérêt culturel et communal de ce projet, et considérant les capacités financières en investissement de la Ville de Lyon, il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement pour la construction et l'aménagement du bâtiment dédié à l'Institut Culturel du Judaïsme, à hauteur de 13,0434 % du coût réel des travaux, étant précisé que cette subvention ne pourra dépasser un montant maximum de 150 000 €

Une convention financière entre la Ville de Lyon et l'association Institut Culturel du Judaïsme règle les modalités de versement de cette subvention d'investissement, en prévoyant, notamment, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme d'intervention entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Ville de Lyon.

La dépense correspondante sera financée dans le cadre de l'enveloppe annuelle « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2015-2020 ».

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement de 150 000 € est allouée à l'Institut Culturel du Judaïsme pour la construction et l'aménagement du bâtiment dédié à cet Institut.
- 2- La convention financière établie entre la Ville et l'Institut Culturel du Judaïsme est approuvée.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget 2020, nature 20422, fonction 322 dans le cadre de l'enveloppe annuelle « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2015-2020 », opération n° EQUIPSUB, programme SOUTIENAC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND